

## IAMGOLD ANNONCE DES ACCORDS DE PAIEMENT ANTICIPÉ DE L'OR ET DE REPORT DE LIVRAISON D'OR DU PREMIER TRIMESTRE DE 2024

*Toutes les valeurs monétaires sont exprimées en dollars américains, sauf indication contraire.*

**Toronto (Ontario), le 18 décembre 2023 – IAMGOLD Corporation** (NYSE : IAG, TSX : IMG) (« **IAMGOLD** » ou la « **Société** ») annonce la conclusion d'un accord de paiement anticipé sur la vente à terme d'or (l'« **accord de paiement anticipé du premier trimestre de 2025** ») et la modification partielle de l'un des accords de paiement anticipé existants sur la vente à terme d'or (« **accord de paiement anticipé et de report de livraison d'or** », collectivement les « **accords** »). Ces accords auront pour effet de modifier les obligations relatives à la livraison d'or actuellement prévue au premier trimestre de 2024 et de reporter sa livraison à l'année suivante, ce qui devrait faire augmenter les flux de trésorerie d'environ 72,5 millions de dollars au premier trimestre de 2024, en fonction des cours actuels de l'or.

En vertu de l'accord de paiement anticipé du premier trimestre de 2025, la Société recevra un paiement par anticipation de 59,9 millions de dollars au premier trimestre de 2024 en contrepartie de la livraison de 31 250 onces au premier trimestre de 2025. L'accord de paiement anticipé et de report de livraison d'or permet de reporter la livraison des 6 250 onces initialement prévue au premier trimestre de 2024 en vertu des accords de paiement anticipé conclus en 2022 (les « **accords de paiement anticipé de 2022** ») dont la livraison aura lieu au premier trimestre de 2025. Les accords ont reçu l'appui du consortium bancaire de la Société aux termes de sa facilité de crédit renouvelable.

« Ces accords tirent profit des taux favorables du marché tout en assurant une gestion prudente de la situation financière d'IAMGOLD durant cette période charnière pour la Société », a déclaré Renaud Adams, président et chef de la direction d'IAMGOLD. « Le commencement de la production à Côté Gold prévue en mars 2024 approche à grands pas et sera suivi par l'intensification des activités d'exploitation en cours d'année. Aux termes des accords de paiement anticipé antérieurs, IAMGOLD s'était engagée à livrer 37 500 onces d'or au premier trimestre de 2024, au moment où Côté Gold entrera en production, faisant ainsi porter la majeure partie du fardeau de la livraison de l'or à Essakane et à Westwood. Le report de la livraison d'or au premier trimestre de 2025 accroît la flexibilité de la Société à un coût raisonnable et à des prix de l'or à terme favorables. L'objectif premier demeure axé sur la gestion de l'accroissement constant de la production de Côté Gold pour qu'elle atteigne sa capacité nominale de production d'ici la fin de l'année – ce qui permettra à IAMGOLD de se hisser au troisième rang des mines en importance au Canada. »

Les principales modalités de l'accord de report de paiement anticipé du premier trimestre de 2025 sont les suivantes :

- La somme de 59,9 millions de dollars que recevra IAMGOLD a été établie selon un prix de l'or de 1 916 \$ par once, qui sera versée en trois mensualités égales au premier trimestre de 2024 en contrepartie de la livraison de 31 250 onces d'or entre janvier 2025 et mars 2025 ;
- L'or à livrer peut provenir de la production de n'importe lesquelles des mines en exploitation d'IAMGOLD.

Les principales modalités de l'accord de report de paiement anticipé sont les suivantes :

- Report de la livraison des 6 250 onces prévue au premier trimestre de 2024 en vertu des accords de paiement anticipé de 2022 au premier trimestre 2025. L'or dont la livraison a été reportée était initialement prévu au prix de 1 753 \$ par once.
- Au moment de la livraison au premier trimestre de 2024, la Société versera un paiement total de 0,5 million de dollars pour tenir compte du report.
- L'or à livrer peut provenir de la production de n'importe lesquelles des mines en exploitation d'IAMGOLD.

En 2021, la Société a conclu des accords de paiement anticipé de 2022 portant sur 150 000 onces d'or. Ces accords prévoyaient un prix de vente à terme moyen anticipé de 1 753 \$ par once portant sur 50 000 onces d'or et un tunnel en vigueur (opération à fourchette de taux) s'établissant entre 1 700 \$ et 2 100 \$ par once sur les dernières 100 000 onces d'or. La Société a reçu 236,0 millions de dollars en 2022 et, avant de conclure l'accord de report de paiement anticipé, elle devait livrer 150 000 onces fractionnées en tranches égales mensuelles de 12 500 onces en 2024.

## Au sujet d'IAMGOLD

IAMGOLD est un producteur d'or de rang intermédiaire et un promoteur de projets établi au Canada qui possède des mines en exploitation en Amérique du Nord et en Afrique de l'Ouest. En partenariat avec l'entreprise japonaise Sumitomo Metal Mining, la Société construit actuellement Côté Gold au Canada, un projet minier à grande échelle et de longue durée dont la mise en production est prévue au début de 2024. De plus, la Société possède un éventail de projets d'exploration à des stades primaires et avancés dans des districts à fort potentiel au Canada. IAMGOLD emploie environ 3 600 personnes et est déterminée à maintenir sa culture d'exploitation minière responsable dans le cadre de toutes ses activités en respectant des normes strictes en matière de protection de l'environnement, de pratiques sociales et de gouvernance, y compris son engagement Zéro Incident®. Les titres d'IAMGOLD sont inscrits à la cote de la Bourse de New York (NYSE : IAG) et de la Bourse de Toronto (TSX : IMG), et la Société fait partie des entreprises figurant sur l'indice Jantzi Social Index, qui est pondéré selon la capitalisation boursière qui se compose d'actions ordinaires de sociétés choisies en fonction de leur responsabilité sociale selon un vaste ensemble de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

## Personne-ressource IAMGOLD

Graeme Jennings, vice-président, Relations avec les investisseurs

Tél. : 416 360-4743 | Cellulaire : 416 388-6883

Sans frais : 1 888 464-9999

[info@iamgold.com](mailto:info@iamgold.com)

## MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Tous les renseignements contenus dans le présent communiqué de presse, y compris les renseignements relatifs au rendement financier ou opérationnel futurs de la Société et les autres déclarations exprimant les attentes ou les estimations de la direction concernant le rendement futur, notamment les déclarations relatives aux perspectives et/ou à la mise en valeur et au développement des projets de la Société, autres que les déclarations de faits historiques, constituent des énoncés prospectifs, au sens donné à cette expression dans les lois sur les valeurs mobilières applicables (collectivement appelés ci-après les « énoncés prospectifs »), et ces énoncés prospectifs reposent sur des attentes, des estimations et des projections formulées à la date du présent communiqué de presse. Ils sont généralement reconnaissables par l'utilisation, entre autres, des termes « pouvoir », « devoir », « continuer », « s'attendre à », « anticiper », « estimer », « croire », « avoir l'intention de », « compter », « prévoir », « projeter », « planifier », « viser », « couvrir », « potentiel », « sous réserve de », « futur », « objectifs », « occasions », « engager », « prospectif », « budget », « prévisions », « perspectives », « cibles », « stratégie », « projet », y compris dans une tournure négative des variantes de ces termes ou une terminologie comparable. Par exemple, les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse comprennent des déclarations concernant les prévisions de la Société en ce qui a trait à ce qui suit : les paiements, la production d'or, les quantités des livraisons et les dates des accords et des accords de paiement anticipé de 2022 ; l'estimation des réserves et des ressources minérales et la réalisation de celle-ci ; le rendement opérationnel et financier, y compris les prévisions et les résultats réels de la Société quant à la production, les dépenses, les coûts en immobilisations et d'autres dépenses comme la prospection, y compris la charge d'amortissement et le taux d'imposition effectif ; les coûts attendus et le calendrier pour achever la construction du projet Côté Gold ; la mise à jour du plan minier long terme, les hypothèses liées à l'accroissement des activités et d'autres paramètres du projet, y compris les coûts d'exploitation liés au projet Côté Gold ; les avantages attendus des stratégies d'amélioration opérationnelle et d'atténuation des risques mises en œuvre ou à mettre en œuvre par la Société ; les activités de développement minier ; l'affectation du capital de la Société ; la composition de l'éventail des actifs de la Société, y compris ses mines en exploitation et ses projets de mise en valeur et de prospection ; le cours futur de l'or et des autres marchandises ; les taux de change et les fluctuations des monnaies ; les évaluations des pertes de valeur et les estimations des valeurs comptables des actifs.

La Société met en garde le lecteur que les énoncés prospectifs reposent nécessairement sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui, bien que considérées comme raisonnables par la direction, sont intrinsèquement soumises à des risques commerciaux, financiers, opérationnels et autres risques, à des incertitudes, à des éventualités et à d'autres facteurs, y compris ceux décrits ci-dessous, qui pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de la Société soient considérablement différents des résultats, du rendement ou des réalisations exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs et, par conséquent, qu'il ne faut pas s'y fier indûment. Les énoncés prospectifs sont également fondés sur de nombreux facteurs et hypothèses importants, y compris ceux décrits dans le présent communiqué de presse, notamment en ce qui concerne les stratégies commerciales actuelles et futures de la Société ; la capacité de dégager un rendement opérationnel tombant dans les fourchettes prévues ; la production et les flux de trésorerie futurs prévus ; la conjoncture locale et mondiale et l'environnement dans lequel la Société exercera ses activités ; le prix des métaux précieux, d'autres minéraux et d'autres marchandises clés ; les teneurs minérales prévues ; les taux de change internationaux ; les coûts en immobilisations et les coûts d'exploitation prévus ; ainsi que l'obtention des autorisations gouvernementales et autres autorisations requises et le moment auquel elles seront obtenues pour la construction des projets de la Société.

Les risques, incertitudes, imprévus et autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de la Société soient considérablement différents des résultats, du rendement ou des réalisations exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs comprennent ce qui suit : la capacité de la Société à réaliser la construction de Côté Gold et commencer la production commerciale ; la capacité de la Société à réaliser la vente des actifs Bambouk ; les stratégies d'affaires de la Société et sa capacité de les mettre en œuvre ; les risques de sûreté, notamment les troubles civils, la guerre ou le terrorisme et les perturbations de la chaîne

d'approvisionnement de la Société en raison de ces risques de sûreté, en particulier au Burkina Faso et dans la région du Sahel où se situe la mine Essakane de la Société ; les répercussions continues de la COVID-19 et de ses variants sur la Société et sa main-d'œuvre ; la disponibilité de la main-d'œuvre et d'entrepreneurs qualifiés ; la disponibilité des intrants clés pour les activités de la Société et les perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales ; la volatilité des titres de la Société ; les litiges ; les contestations de titres de propriété, particulièrement les titres de propriétés non mises en valeur ; les risques liés à la fermeture et à la réhabilitation des mines ; la gestion de certains actifs de la Société par d'autres sociétés ou partenaires de coentreprise ; l'absence d'assurance couvrant tous les risques associés aux activités d'une société minière ; les conditions géologiques inattendues ; la concurrence et la consolidation dans le secteur minier ; l'assujettissement considérable de la rentabilité de la Société à la situation et aux résultats de l'industrie minière dans son ensemble, et de l'industrie minière aurifère en particulier ; les fluctuations des cours mondiaux de l'or et d'autres marchandises utilisés dans le cadre des activités de la Société (comme le diesel et l'électricité) ; les risques de litiges ; les risques juridiques, législatifs, politiques ou économiques ; les nouveaux développements dans les territoires dans lesquels la Société exerce ses activités ; les changements touchant les taxes et les impôts, y compris les régimes fiscaux miniers ; l'incapacité d'obtenir en temps voulu auprès des autorités les principaux permis, autorisations ou approbations nécessaires à l'exploration, à la mise en valeur, au développement ou à l'exploitation ; les difficultés opérationnelles ou techniques liées aux activités d'exploitation minière ou de développement, y compris les difficultés géotechniques et les défaillances majeures de l'équipement ; l'incapacité de la Société d'appliquer une hausse du cours de l'or excédant le plafond d'une opération à fourchette de taux (tunnel) conclue dans le cadre de certains accords de paiement anticipé sur la vente à terme d'or ; la disponibilité du capital ; le niveau de liquidités et de ressources en capital ; l'accès aux marchés de capitaux et au financement ; le niveau d'endettement de la Société ; la capacité de la Société à satisfaire aux clauses restrictives de ses facilités de crédit ; les changements des taux d'intérêt ; les changements défavorables de la notation de crédit de la Société ; les choix de la Société en ce qui a trait à l'allocation du capital ; l'efficacité des efforts continus de la Société en matière de contrôle des coûts ; la capacité de la Société à exécuter les activités de réduction des risques et les mesures d'amélioration des activités ; la disponibilité d'actifs spécifiques pour répondre aux obligations contractuelles ; les risques liés aux entrepreneurs tiers, y compris la réduction du contrôle sur certains aspects des activités de la Société et/ou l'inexécution et/ou l'efficacité, par les entrepreneurs, de leurs obligations contractuelles ; les risques liés à la détention de dérivés ; les fluctuations des taux de change du dollar américain et d'autres devises ou des taux d'emprunt de l'or ; les contrôles des capitaux et des devises dans les territoires étrangers ; l'évaluation des valeurs comptables des actifs de la Société, y compris la possibilité permanente d'une dépréciation et/ou d'une perte de valeur importante de la valeur de ces actifs ; la nature spéculative de l'exploration et du développement, y compris les risques de diminution des quantités ou des teneurs des réserves ; l'éventuel besoin de réviser les estimations des réserves, des ressources, de la récupération métallurgique, des coûts en immobilisations et des coûts d'exploitation ; la présence de contenu nuisible dans les gisements de minerai, notamment l'argile et l'or grossier ; les inexactitudes dans les plans de durée de vie d'une mine ; l'incapacité à atteindre les objectifs opérationnels ; les défaillances de l'équipement ; les menaces à la sécurité des systèmes d'information et à la cybersécurité ; les lois et règlements régissant la protection de l'environnement ; les relations avec le personnel et les conflits de travail ; l'entretien des parcs à résidus et la possibilité d'un déversement majeur ou d'une défaillance des parcs à résidus en raison d'événements incontrôlables ; le manque d'infrastructures fiables, y compris l'accès aux routes, aux ponts, aux sources d'énergie et à l'approvisionnement en eau ; les risques physiques et réglementaires liés au changement climatique ; les régimes climatiques imprévisibles et les conditions météorologiques difficiles aux sites miniers ; les perturbations causées par des événements météorologiques entraînant une productivité limitée ou nulle, comme les feux de forêt, les inondations, les chutes de neige abondantes, la mauvaise qualité de l'air et la chaleur et le froid extrêmes ; l'attraction et la rétention des employés clés et autre personnel qualifié ; la disponibilité de la main-d'œuvre et des intrants miniers et la hausse des coûts connexes ; la possibilité que les nouvelles conventions collectives ne puissent pas être conclues selon des modalités raisonnables ; la capacité des entrepreneurs à achever les projets en temps voulu et selon des modalités acceptables ; la relation avec les communautés entourant les activités et les projets de la Société ; les droits ou les revendications des autochtones ; l'exploitation minière illégale ; les éventuelles répercussions directes ou indirectes de facteurs externes sur les activités, y compris les maladies infectieuses ou autres urgences de santé publique ; et les risques inhérents à l'exploration, à la mise en valeur, au développement et aux activités minières en général. Veuillez consulter la notice annuelle ou le formulaire 40-F, qui se trouvent sur [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et sur [www.sec.gov/edgar.shtml](http://www.sec.gov/edgar.shtml), pour obtenir une analyse détaillée des risques auxquels la Société est exposée et qui peuvent entraîner des écarts importants entre les résultats financiers, le rendement ou les accomplissements réels de la Société et ceux contenus explicitement ou implicitement dans ces énoncés prospectifs.

Même si la Société a tenté de déceler les principaux facteurs qui pourraient occasionner un écart important entre les résultats réels et ceux mentionnés dans les énoncés prospectifs, d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels ne correspondent pas aux résultats anticipés, estimés ou prévus. La Société n'a pas l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser ces énoncés prospectifs par suite de nouveaux faits ou renseignements ou autrement, sauf si les lois l'exigent.

*Vous pouvez obtenir tous les documents importants d'IAMGOLD sur le site [www.sedar.com](http://www.sedar.com) ou [www.sec.gov](http://www.sec.gov) (en anglais seulement).  
The English version of this press release is available at [www.iamgold.com/](http://www.iamgold.com/).*